

Imaginez la « Lombardie »...

Imaginez un pays où les patrons peuvent licencier 20% de leurs salarié-es sans indemnité et sans plan social, en annonçant publiquement que ces licenciements se feront « *par la porte ou par la fenêtre* », sans que l'Etat n'y trouve rien à redire. Un pays où les patrons peuvent fermer des sites de travail et forcer les salarié-es à des mobilités répétées qui peuvent mettre en péril leur équilibre et leur vie familiale. Un pays où les patrons peuvent annoncer à leurs salarié-es en entretien individuel « *Time to move !* »

Imaginez un pays où l'on pousse les femmes fonctionnaires avec trois enfants à quitter l'entreprise pour une retraite de misère. Un pays où la « *santé au travail* » est mise à contribution pour mettre en maladie longue durée et ensuite en retraite pour invalidité des salarié-es taxé-es de « *faible employabilité* » alors que l'entreprise doit les reclasser.

Imaginez un pays où lorsque des salarié-es sont en « *burn-out* », en dépression, l'entreprise ne met rien en œuvre pour y mettre fin, mais accroît la mise en concurrence, voire la mise en échec de ses salarié-es. Un pays où lorsqu'un-e salarié-e met fin à ses jours, les patrons ne font pas d'enquête pour savoir si ce suicide est lié au travail, et n'informent pas les familles de leurs droits...

Ce pays a existé...

Ce pays et cette entreprise ont existé. C'était France Télécom qui deviendra ensuite Orange. Pour licencier 22 000 salarié-es sur les années 2006 à 2008, un plan NEXT est mis en œuvre par les dirigeants de l'époque, initié par Thierry BRETON, mais déroulé par Didier LOMBARD, son DRH Olivier BARBEROT et son « *cost-killer* » Louis-Pierre WENES. Ils incarnent les parfaits patrons du CAC 40, se croyant intouchables par leur réseau de relations, et amenant leurs « *managers* » à dire à leurs

« collaborateurs-trices » : « *Tu te casses, ou on te casse* ».

La fédération SUD a pris ses responsabilités en se portant partie civile dans une plainte au pénal contre Orange et ses dirigeants de l'époque. Toutes les autres fédérations syndicales ont suivi cette plainte, avec aujourd'hui deux associations de victimes (ASD Pro et la FNATH).

Pour SUD, il faut faire reconnaître les victimes, condamner des méthodes inacceptables et empêcher qu'elles ne se reproduisent à Orange ou ailleurs. Dix années après, ceux qui veulent savoir ce qui s'est passé, devront revoir les victimes et les témoins. Et le spectacle des vies brisées n'est pas sympathique, alors que l'argent a coulé à flots dans une entreprise qui récompensait l'actionnariat, tandis que les salaires restaient à la traîne avec la décroissance sans fin des effectifs...

N'oublions pas les victimes !

Les 39 parties civiles recensées dans l'Ordonnance de Renvoi qui sera la base du procès, sont loin de représenter l'ensemble des victimes : « *mises à la retraite d'office* », « *mobilités forcées* » vers la fonction publique ou ailleurs, « *fermetures de sites* », « *changement de métiers* », « *management par le stress* », « *burn-out* » avec la baisse dangereuse des effectifs en particulier dans les métiers techniques... toutes ces victimes (et la liste est encore longue) doivent pouvoir demander réparation dans ce procès.

Nous irons au « *procès Lombard* » avec « *100 parties civiles* » et nous comptons bien obliger la nouvelle direction à engager une procédure de reconnaissance, d'indemnisation et de réparation des victimes de cette période : les millions économisés avec l'absence de plan social doivent abonder aujourd'hui un fond d'indemnisation pour toutes les victimes !

Rejoignez-nous : <proceslombard@sudptt.fr> !

SUD

Fédération des activités postales
et des télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34

Union
syndicale
Solidaires

Paris, le 18 mars 2019